



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_09_0004

OBJET :

Huitième Programmation Travaux 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois septembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Marc SANCHEZ, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Patrick LAFFONT, Alain METGE, André VIDAL, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Thierry PORTET, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Daniel BESNARD

PROCURATIONS :

Raymond BERDOU donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

S?LOW

Madame la Présidente expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Madame la Présidente propose, par conséquent, aux membres du Conseil d'Administration d'engager une huitième programmation de travaux d'un montant hors taxes de **13 495 000 € pour l'eau potable** ; d'attester que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Où l'exposé de et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
La huitième programmation de travaux

- **AUTORISE,**
Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :
 - à mettre en place cette huitième programmation de travaux
 - à signer les documents correspondants
 - à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Christine TEQUI
Présidence
6 sept. 2024